



Direction de la protection des végétaux et biosécurité  
Section de l'innocuité des engrais  
59 Promenade Camelot  
Ottawa ON K1A 0Y9

10 décembre 2024

Magaly Dallaire  
Vertical Exploration inc.  
[fbi@derytele.com](mailto:fbi@derytele.com)

Objet	Nom du produit	ID du dossier	Numéro d'enregistrement
	<b>Global Wollastonite Amendement de sol au silicate de calcium 0-0-1</b>	<b>CAS-2022- 32960</b>	<b>2024408F</b>

Madame Dallaire,

L'agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a terminé l'évaluation du dossier concernant le produit mentionné ci-dessus. Selon les informations évaluées, nous avons déterminé que ce produit répond aux exigences stipulées dans la *Loi et le Règlement sur les engrais* et peut être légalement importé et vendu au Canada. Ainsi, ce produit a obtenu l'enregistrement en vertu de la *Loi sur les engrais* jusqu'au **10 décembre 2029**. Toutes les étiquettes de ce produit doivent **porter le numéro d'enregistrement approprié tel qu'apparaissant dans le tableau ci-dessus et tel que présenté dans le certificat d'enregistrement disponible dans Mon ACIA.**

Ci-jointe à cette lettre, vous trouverez une copie de l'étiquette approuvée. Veuillez noter que le sceau de l'ACIA sur l'étiquette finale du produit est seulement utilisé à titre de signe d'approbation. La reproduction ou l'utilisation de ce cachet sur les étiquettes utilisées sur le marché est interdite et sujette à des mesures d'application de la Loi. De même, veuillez vous assurer que toutes les allégations publicitaires concernant les avantages de ce produit et la manière dont il doit être utilisé se limitent à ce qui est indiqué sur l'étiquette approuvée. De plus, veuillez prendre note que tous les engrais et suppléments doivent porter sur leur étiquette un numéro de lot.

Veuillez, par ailleurs, prendre note qu'au cas où de nouveaux règlements (et/ou de nouvelles politiques) seraient mis(es) au point, l'acceptabilité de ce produit en vertu de la *Loi sur les engrais* et son *Règlement* d'application pourrait également changer. Il est de la responsabilité du fabricant/titulaire de l'enregistrement/distributeur/détaillant de s'assurer que ce produit et ses étiquettes continuent de satisfaire aux exigences pour la vente au Canada, tel qu'indiqué dans la *Loi sur les engrais et son Règlement* d'application.

Veuillez noter qu'une modification à votre enregistrement doit être soumise à l'ACIA et approuvée avant d'apporter tout changement à l'étiquette (incluant le mode d'emploi), à la composition chimique ou aux matériaux constitutifs du produit, si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que le changement affecte sa performance en tant qu'engrais ou supplément, son innocuité ou son utilisation.



En tant que titulaire de l'enregistrement, vous devez connaître la date d'expiration de l'enregistrement de votre produit (figurant sur le certificat d'enregistrement) et soumettre une demande de renouvellement **avant la date d'expiration indiquée**. Les demandes de **renouvellement sans modification** (c'est-à-dire sans modification des ingrédients, du processus de fabrication ou du mode d'emploi) doivent être soumises **au moins quatre mois avant l'expiration** de l'enregistrement précédent. Les demandes de **renouvellement avec modifications** doivent être soumises **un an avant la date d'expiration** de l'enregistrement afin de donner à l'ACIA suffisamment de temps pour examiner la demande et confirmer que les modifications proposées ne font pas en sorte que le produit pose un risque supplémentaire pour la santé humaine, animale, végétale ou environnementale. Si la demande de réenregistrement n'est pas soumise dans ces délais, l'ACIA pourrait ne pas être en mesure de la traiter avant l'expiration de l'enregistrement du produit, ce qui le rendrait inadmissible à l'importation ou à la vente au Canada.

Les produits enregistrés dont les enregistrements ont été délivrés par le biais de la plateforme de soumissions électroniques [Mon ACIA](#) recevront des notifications électroniques indiquant que la date d'expiration approche (et, le cas échéant, qu'un enregistrement a expiré). Toutefois, il incombe toujours au titulaire de l'enregistrement de soumettre la demande de renouvellement d'enregistrement en temps opportun pour éviter qu'un enregistrement ne devienne caduque. **Veillez noter que le renouvellement doit être soumis via notre plateforme électronique [Mon ACIA](#).**

Si vous avez besoin d'aide pour soumettre un réenregistrement, veuillez, s'il vous plaît, contacter le Bureau de présentation des demandes préalables à la mise en marché (BPDPM) par courriel à: [cfia.paso-bpdpm.acia@inspection.gc.ca](mailto:cfia.paso-bpdpm.acia@inspection.gc.ca) (veuillez écrire « engrais » dans le sujet du courriel) ou visitez notre site Internet à l'adresse: <https://inspection.canada.ca/fr/protection-vegetaux/engrais>

Si vous avez des questions au sujet de cette lettre d'enregistrement, s'il vous plaît, n'hésitez pas à me contacter.

Veillez agréer, Madame Dallaire, nos salutations distinguées.

Isabelle Gosselin, M. Sc.  
Évaluatrice principale  
Section de l'innocuité des engrais  
[isabelle.gosselin@inspection.gc.ca](mailto:isabelle.gosselin@inspection.gc.ca)

P.J.: Copie de l'étiquette approuvée (en date du 10 décembre 2024)

ACIA-CFIA- # 22114496



# Global Wollastonite Calcium Silicate Soil Amendment 0-0-1

## GUARANTEED MINIMUM ANALYSIS:

- Silicon Dioxide (SiO<sub>2</sub>) 50%
- Calcium (Ca) 18%
- Magnesium (Mg) 3%
- Soluble Potash (K<sub>2</sub>O) 1%



10 décembre 2024

REGISTRATION NUMBER: ~~XXXX~~ Fertilizers Act  
2024408F

## DIRECTIONS FOR USE:

The user should seek the advice of the local agricultural representative or a professional agricultural consultant. Apply according to soil test results and agronomic recommendations.  
Maximum application rate of 2500 kg/ha/year.

## PRECAUTIONARY STATEMENTS:

**Warning:** Causes severe eye irritation, May cause irritation to skin and to lungs and respiratory system. Long-term respiratory exposure to Silica dust is considered a Category 1A Human Carcinogen. Handle in a well-ventilated area and wear a NIOSH- approved respirator. Wear full body protective clothing, safety glasses/goggles and gloves. Keep out of reach of children.

Wash thoroughly after handling.

If on skin: wash with plenty of water. Take off contaminated clothing and wash it before use.

If in eyes: rinse continuously with water for several minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do.

Seek medical attention if respiratory irritation persists.

Refer to SDS for complete safety information.

## MANUFACTURED BY:

Vertical Exploration Inc.  
789 Pender St. Suite 1240  
Vancouver, BC, V6C 1H2

**Quarry location:** St-Onge Quarry, St-Ludger-de-Milot, Quebec, Canada

LOT NO: \_\_\_\_\_

TOTAL WEIGHT: \_\_\_\_\_ KG

FINENESS OF GRIND: \_\_\_\_\_ % Pass \_\_\_\_\_ Screen Size



I.G.

10 décembre 2024



## Global Wollastonite *Amendement de sol au silicate de calcium 0-0-1*

### ANALYSE MINIMALE GARANTIE:

- Silice (SiO<sub>2</sub>) 50%
- Calcium (Ca) 18%
- Magnésium (Mg) 3.0%
- Potasse Soluble (K<sub>2</sub>O) 1%

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT : ~~XXXX~~ Loi sur les engrais

MODE D'EMPLOI : **2024408F**

L'utilisateur devrait consulter un conseiller agricole régional ou un spécialiste en agriculture. Appliquer selon les résultats des analyses de sol et les recommandations agronomiques.

Taux d'application maximal est de 2500 kg/ha/an.

### ÉNONCÉS DE PRÉCAUTION :

**Avertissement :** Provoque des irritations cutanées. Provoque une grave irritation des yeux.

Exposition à la poussière peut provoquer une irritation des poumons, du système respiratoire, de la peau et des yeux. L'exposition respiratoire à long terme à la poussière de silice est considérée comme un cancérigène de catégorie 1A pour l'homme. Manipuler dans un endroit bien aéré. Porter un respirateur approuvé par le NIOSH, des lunettes de sécurité, une combinaison couvrant tout le corps et des gants résistants aux produits chimiques pour manipuler le produit.

Bien se laver après avoir manipulé le produit.

En cas de contact avec la peau, laver à grande eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, enlever les lentilles de contact si elles peuvent être enlevées facilement.

Tenir hors de la portée des enfants

Consulter un médecin si l'irritation respiratoire persiste.

Reportez-vous à la fiche de données de sécurité SDS pour des informations complètes.

### FABRIQUÉ PAR :

Vertical Exploration Inc.  
789 Pender St. Suite 1240  
Vancouver, BC, V6C 1H2

**Localisation de la carrière:** Carrière St-Onge, St-Ludger-de-Milot, Québec, Canada

NO DE LOT : \_\_\_\_\_ POIDS TOTAL: \_\_\_\_\_ GRANULOMÉTRIE: \_\_\_\_\_